

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'UCA POUR LA PERIODE 2021 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 11 MARS 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver le projet d'établissement tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 32

Pour : 25

Contre : 1

Abstentions : 6

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2022-03-11-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

PROJET D'ETABLISSEMENT UCA 2021-2026

La création au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle Université Clermont Auvergne, intégrant en son sein un établissement-composante (Clermont Auvergne INP), un Institut universitaire de technologie unique et quatre grands instituts fédérant composantes, laboratoires et écoles doctorales par grands ensembles disciplinaires constitue une nouvelle étape de la structuration du site Clermont Auvergne. Attachée à ses missions fondamentales de service public et à son rôle territorial, l'Université Clermont Auvergne porte également l'ambition nationale et internationale d'un site universitaire qui a su se doter de dispositifs favorisant sa visibilité, son rayonnement, son attractivité. L'initiative CAP 20-25, qui symbolise cette ambition partagée, a ainsi permis d'affirmer une thématique identifiante pour l'UCA et l'ensemble du site (*Concevoir des modèles de vie et de production durables*) et de développer des programmes de recherche, de formation, d'innovation, de vie étudiante capables de fédérer l'ensemble des partenaires académiques et socio-économiques de l'Université. Le contrat signé entre l'établissement et l'Etat pour la période 2021-2026, après validation par les Conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de Clermont Auvergne INP (en décembre 2021), inscrit la dynamique enclenchée par l'initiative CAP 20-25 dans une volonté plus large de « renforcer le rayonnement sur le site Clermont Auvergne d'une Université territoriale d'excellence, qui porte à un haut niveau d'exigence ses activités de formation et de recherche afin de répondre pleinement à ses responsabilités sociétales, à son rôle territorial et à ses ambitions internationales ».

Le présent projet d'établissement s'inscrit dans le prolongement de ce contrat 2021-2026. En définissant actions, jalons et indicateurs, il vise à rendre opérationnels les grands objectifs stratégiques qui constituent l'identité de l'UCA : une recherche de qualité, ouverte sur la société, sur les territoires, sur l'Europe et sur le monde ; une stratégie de formation orientée vers la réussite des étudiants, par la qualité des formations, leur adossement à la recherche, la transformation pédagogique, l'approche compétences et la professionnalisation ; l'affirmation d'un rôle territorial fort, qui vise à faire de l'UCA un acteur du développement des territoires sur lesquels elle est implantée ; et la volonté de mettre en œuvre une stratégie globale d'internationalisation, s'appuyant à la fois sur les mobilités, sur l'attractivité de la formation et de la recherche et sur la consolidation d'alliances et de réseaux. S'appuyant sur la nouvelle structuration de l'UCA, ces objectifs sont ensuite déclinés de manière opérationnelle par les six Instituts, dans le cadre de leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Ce projet d'établissement complète également le contrat 2021-2026, en s'attachant notamment à décrire les axes d'amélioration du fonctionnement quotidien de l'Université et du cadre de vie et de travail de ses étudiants et de ses personnels. C'est pourquoi l'accent est mis sur un certain nombre de chantiers essentiels : la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée aux missions, aux valeurs et à la responsabilité sociétale de l'Université ; le déploiement d'une stratégie de ressources humaines favorisant le dialogue social et la qualité de vie au travail ; la programmation de la rénovation du patrimoine immobilier fortement articulée à une politique volontariste de développement durable ; ou encore le développement d'une offre de services aux étudiants diversifiée et présente sur l'ensemble des territoires. Ces chantiers sont au cœur des missions fondamentales de l'Université. Ils constituent le socle sur lequel peut se déployer la stratégie de rayonnement et d'attractivité d'une Université qui entend porter l'ensemble de son activité de formation et de recherche au meilleur niveau national et international.

DOMAINE PILOTAGE ET MOYENS :

Une gouvernance adaptée aux missions, aux valeurs et à l'engagement sociétal de l'UCA

OBJECTIF 1 : EXPERIMENTER UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

La création de l'EPE UCA au 1^{er} janvier 2021, regroupant six instituts avec des statuts différents, avec la mise en place d'un directoire et la présidence du CA de l'UCA issue du monde socio-économique, nécessite de redéfinir une gouvernance adaptée à cette transformation. L'objectif de l'UCA est de réussir l'expérimentation d'une nouvelle forme de gouvernance fondée sur la réactivité, la subsidiarité, l'implication de l'ensemble des acteurs du site académique et le dialogue entre l'Université et son environnement territorial, culturel, social et économique.

Action 1: Instaurer une démocratie universitaire et participative, dans le respect des compétences décisionnelles des Instituts et des conseils centraux. L'objectif de l'Université est bien de pouvoir impliquer l'ensemble de la communauté universitaire (personnels et étudiants) dans la définition de la stratégie générale de l'établissement comme sur un certain nombre de dossiers spécifiques. Cette implication peut être sollicitée à différents niveaux (établissement, institut, site, unité de formation ou de recherche).

La visibilité des travaux engagés et des plans d'action associés pourra s'appuyer sur la mise en place d'un tableau de bord numérique (paramétrage sur le contenu à travailler mais les informations *a minima* seront les objectifs, la composition, le portage, le calendrier et l'état d'avancement).

Jalon : mise en place d'un tableau de bord numérique pour le suivi des travaux engagés en Institut ou en central (fin 2022).

Cf Jalon 13 du contrat d'établissement : mise en place d'une convention représentative des étudiants (2024).

Action 2 : Mettre en place une organisation garantissant la subsidiarité, en privilégiant la proximité et la réactivité : rôle des Instituts dans la subsidiarité (délégation de compétences).

La mise en œuvre du principe de subsidiarité dans le fonctionnement de l'UCA répond à la fois à un double objectif : une meilleure efficacité et réactivité dans la prise de décision et un rapprochement entre les lieux de décision et les acteurs de l'Université. La mise en place des instituts, dotés d'un pouvoir stratégique fort, doit favoriser le déploiement de ce principe de subsidiarité. La mise en œuvre des CPOM conforte ce poids et permet de décliner de manière opérationnelle les objectifs stratégiques de l'établissement. Afin que le fonctionnement soit optimal, certaines fonctions, actuellement portées en central ou en composantes, devront donc être portées à l'échelle des instituts. Le déploiement de cette subsidiarité sera progressif et à prévoir sur la durée du contrat. En cas de décentralisation, un *reporting* régulier devra être mis en place. La généralisation de pôles administratifs communs, sur le modèle de ceux qui existent déjà à Clermont Auvergne INP, sur le campus des Cézeaux ou encore sur le site Dunant, doit permettre plus de réactivité.

Jalon : établissement d'une cartographie des missions par grands domaines avec pour chacun la liste des missions qui doivent impérativement rester en central, celles qui peuvent basculer en Institut

immédiatement, et celles qui pourraient basculer moyennant des aménagements ou des étapes intermédiaires (à déterminer et avec une appréciation de la durée) (fin 2022).

Action 3 : Engager une simplification administrative.

Devant l'attente forte des personnels et usagers pour plus de fluidité et de réactivité administratives, exprimée notamment lors de la grande concertation organisée à l'UCA début 2020, une charge de mission dédiée à la simplification administrative a été créée au sein de la gouvernance. L'enjeu est de simplifier et de fluidifier les procédures dans le respect de la réglementation, notamment sur un certain nombre d'actes quotidiens qui ont d'ores et déjà été identifiés : stages, contrats étudiants, guide des conventions, ordre de mission, achats... Un dialogue sera mis en place avec les utilisateurs, dont les responsables administratifs en composantes et en laboratoires, afin de discuter des attentes et des propositions. Une étude sera menée pour savoir ce qui relève de la complexité « inutile » et de celle qui est imposé par le cadre réglementaire. Il s'agira de bien distinguer ce qui relève de la « mal-administration » de ce qui relève d'un simple défaut d'information ou d'un besoin de pédagogie. L'interconnexion des SI au sein de l'UCA (incluant Clermont Auvergne INP) ainsi que la réorganisation et la densification du contenu de l'intranet seront travaillés. Le CHU et le CJP seront également impliqués pour les sujets traitant des personnels hospitalo-universitaires.

Une démarche qualité homogène sera déployée sur le périmètre global de l'UCA en s'appuyant sur une démarche participative au plus près de l'ensemble des instituts et des équipes. L'identification d'instituts-pilotes (Clermont Auvergne INP et institut DEM) permettra de dégager et de faire partager des procédures et des bonnes pratiques, qui pourront ensuite être étendues à l'ensemble de l'établissement.

Jalon : Liste, auprès des directeurs d'instituts, de composantes et de laboratoires, des principales procédures associées à de la « complexité administrative » notamment sur les volets RH, scolarité et finances (début 2022).

Action 4 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur du numérique articulé avec celui de Clermont Auvergne INP

Le renforcement de la gouvernance numérique répond tout d'abord à l'exigence de qualité du pilotage de l'établissement, par le biais notamment de la convergence des systèmes d'informations, de leur interconnexion et de leur évolution à l'échelle de l'établissement.

Cf Jalon 17 du contrat établissement : Elaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur du numérique commun UCA, impliquant l'urbanisation des SI avec le déploiement de SINAPS – 2025

OBJECTIF 2 : GARANTIR LA SOUTENABILITE ECONOMIQUE DE L'EPE, SA GESTION ET SON PILOTAGE

L'objectif est d'assortir la capacité de pilotage stratégique, déjà bien présente au sein de l'université, d'une capacité renforcée en matière d'indicateurs et d'outils de programmation pluriannuelle.

Action 1 : Déployer une nouvelle gouvernance de l'UCA, en garantissant le pilotage intégré de l'Université dans son ensemble, avec une validation des CPOM par Institut et des projets de service, ainsi que le pilotage des dialogues de gestion annuels pour le suivi des objectifs des CPOM.

Action 2 : Mettre en cohérence l'ambition de l'établissement avec ses moyens humains et financiers (soutenabilité financière): élaborer un modèle économique de l'EPE, reposant sur une prospective financière qui permettra de cibler et prioriser les objectifs en matière de moyens (budgétaires, humains), à savoir :

1- la maîtrise des dépenses, y compris les dépenses de fonctionnement, avec un travail d'harmonisation à projeter pour certaines catégories de dépenses pour l'ensemble des Instituts (ex : certification Toeic, voyages d'études), et avec la possibilité donnée aux instituts de porter un plan d'économies, avec l'engagement d'affecter une partie des économies générées aux projets de l'institut. Un audit PAE (plan achat de l'Etat) a été lancé pour accompagner l'établissement dans le diagnostic de son processus achat et pour trouver des pistes d'amélioration pour générer des économies. Les dépenses de masse salariale devront être maîtrisées, selon les cibles fixées par la prospective financière (à +2.5% en 2022 et 2023 puis à +2% ensuite) ;

2- l'amélioration significative des taux d'exécution en dépenses, avec l'objectif d'atteindre 90% en fonctionnement et 75% en investissement. Cela nécessitera un pilotage plus fin basé sur un dialogue soutenu entre la gouvernance, les Instituts et les composantes, qui permettra de fiabiliser les prévisions budgétaires ;

3- la mise en place d'un plan de développement des ressources:

- **Développement des ressources propres (RP) :** L'augmentation des RP à hauteur de 3% sur la période du contrat constitue un enjeu important qu'il faut accompagner et suivre annuellement *via* le suivi de l'augmentation des recettes propres et l'analyse en comptabilité générale des encaissements avec l'agence comptable. La formation continue, l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation), les contrats de recherche industriels (avec une procédure à travailler pour garantir une réactivité nécessaire à l'optimisation de la valorisation) seront les domaines à privilégier pour le développement des RP, à côté d'une sollicitation renforcée des financements européens. Pour les RP générées par les structures, le rapprochement des dépenses et des recettes (comptabilité analytique) permettra de calculer les bénéfiques générés, et une réflexion sera lancée sur les modalités de reversement aux structures.

- **Engagement de l'UCA à améliorer sa capacité à répondre à la demande sociale en termes de formation et d'expertise** avec la création de diplômes d'établissements et/ou des mastères spécialisés dans les secteurs pour lesquels la demande excède l'offre et où les taux d'insertion et de niveaux de salaire de base sont en forte croissance.

- **Stratégie raisonnée de réponse aux appels à projet (AAP) :** le développement de ressources passera également par la réussite aux AAP menés à différentes échelles (collectivités territoriales, Etat dont PIA, Europe) et couvrant des besoins complémentaires. Ainsi l'AAP ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) vise à aider les établissements à augmenter leurs ressources pour développer de nouveaux projets. L'UCA y répondra en se focalisant sur le développement de nouvelles formations continues et sur l'augmentation de la réussite aux contrats européens. Les ressources générées permettront de stabiliser les forces RH nécessaires à la structuration des services impliqués dans ces missions. L'AAP CAP-REU-Site permettra de dégager de la ressource enseignante pour le développement de la nouvelle formation continue.

- **Implication dans les politiques nationales** financées et mises en œuvre par l'Etat.

[Jalons](#) : i) audit PAE (2022), ii) Réponse à l'AAP ASDESR (2022), iii) lancement d'un groupe de travail CAI/DRED/DGS visant à réfléchir à des pistes pour augmenter la réactivité sur la propriété intellectuelle et ainsi optimiser la valorisation dans le cadre des contrats industriels (2023).

Action 3 : Mettre en œuvre un nouveau modèle d'allocation et de répartition des moyens selon une trajectoire financière soutenable, fondé sur des critères transparents et partagés qui prennent en compte l'ensemble des missions de l'établissement.

La finalisation des CPOM doit permettre de garantir la soutenabilité économique de la politique d'emplois, dans le cadre d'un pilotage stratégique des emplois et de la masse salariale impliquant les opérateurs internes (via les instituts) et la gouvernance de l'Université. Une attention particulière sera portée sur le GVT, les projections des départs, l'évolution de la charge d'enseignement, en les distinguant bien des plafonds d'emploi. Ainsi, les marges financières obtenues dans le cadre de la politique de ressources propres et de réponses aux appels à projet devront être exploitées au mieux.

[Jalon](#) : Validation d'un nouveau modèle d'allocation des moyens par le Directoire (2022).

OBJECTIF 3 : AFFICHER LA RESPONSABILITE SOCIETALE COMME THEMATIQUE IDENTIFIANTE POUR L'UCA

La mission des universités comprend des dimensions allant au-delà de la promotion de la connaissance et de la recherche, avec la préoccupation du développement personnel et professionnel des étudiants et du personnel et de la promotion d'une citoyenneté critique et engagée, qui sont associés à la responsabilité sociale de l'université (RSU). La dimension sociale et environnementale de l'enseignement supérieur et de la recherche est une préoccupation constante et centrale de l'UCA. La responsabilité de l'UCA envers la société implique la mise en place de stratégies transparentes et éthiques, promouvant les valeurs de solidarité, d'égalité, d'intégrité, de déontologie, d'inclusion et d'engagement citoyen. La poursuite de la stratégie RSE à l'UCA repose sur la volonté de poursuivre le travail engagé en restant fidèle aux valeurs énoncées.

Action 1 : Positionner l'UCA sur des thématiques identifiantes transverses à fort enjeu sociétal. En relation avec le concept CAP 20-25, l'UCA souhaite privilégier une démarche écoresponsable, pour le développement de l'ensemble de ses campus et implantations et pour la mise en œuvre d'une stratégie immobilière ambitieuse et soutenable. L'ensemble des équipes sera impliqué dans l'obtention d'un label DD-RS (Développement durable et responsabilité sociétale), mais également dans la politique de prévention en matière de santé, de gestion des risques et d'éthique et déontologie. Un accent sera mis sur la partie formation à l'écocitoyenneté avec la création d'un module obligatoire pour tous les L1 dès la rentrée 2022 et un renforcement de l'enseignement sur les thématiques relatives au développement durable, dans une démarche transversale et pluridisciplinaire mobilisant l'ensemble des grands domaines disciplinaires de l'UCA.

Ces actions spécifiques pourront être portées par un ou plusieurs Instituts *via* la mise en place d'une expérimentation à grande échelle (ex : label LCC « commerce équitable », ExcellencES).

Jalons : i) adopter et mettre en œuvre une charte éthique et déontologie à l'échelle de l'EPE (2023), ii) mise en place du module obligatoire en L1 sur le DD (année universitaire 2022-23).

Cf. Jalon 19 du contrat d'établissement : Attribution d'un label DDRS à l'échelle de l'EPE (2024).

Action 2 : Développer la politique UCA en matière d'inclusion, d'égalité et de diversité.

Le public ciblé inclut les personnels et les usagers. L'inclusion s'entend au sens large donc sur tous les sujets avec trois volets :

- la lutte contre les discriminations de toutes les sortes ;
- la promotion et les mises en œuvre de pratiques plus vertueuses, avec la mise en œuvre de tous les volets du Schéma directeur du handicap, la mise en place d'actions à mener auprès des étudiants issus des quartiers prioritaires et des zones de revitalisation rurale, des étudiants salariés et chargés de famille et la promotion de l'égalité des chances (politique d'égalité femmes-hommes notamment) ;
- l'accompagnement de la montée en compétences de nos étudiants sur ces questions / lutter contre l'autocensure professionnelle des étudiants.

Pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse, il est proposé d'identifier les relais, structures, associations qui pourraient être supports et qui pourraient partager leurs expériences dans ce champ. Des expériences de diversité sur les territoires (via un AAP *in situ*), avec une présentation de l'UCA dans d'autres lieux (ex association « chemins d'avenir »), pourront également être mises en place. Il est également proposé la mise en place d'actions pour encourager les futures étudiantes/lycéennes à s'orienter vers les filières dites masculines afin de lutter contre l'autocensure et favoriser une plus grande mixité, comme le mentorat étudiant- actions autour des femmes de sciences, les scientifiques au travail, un travail de sensibilisation avec les campus des métiers et des qualifications. C'est d'ailleurs un des objectifs portés par le CMQE qui sera mis en place avec Hall32, dans le cadre des métiers liés à la production industrielle de demain.

Jalons: i) lancement d'une enquête pour évaluer les critères et indicateurs que l'on peut règlementairement suivre (2022), ii) vote du schéma directeur Egalité professionnelle devant décrire la politique d'établissement sur des points spécifiques comme le choix de genre « non binaire », la mise en place de formations et sensibilisation sur les stéréotypes (cf.. témoignages, jeux de rôles) avec appropriation possible par les instituts (2023), iii) cibler et obtenir un label pour l'UCA (ex. label AFNOR « Diversité » du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (plutôt pour le personnel) – exemple Université Claude Bernard 2017) (2024), iv) actions autour de femmes de sciences et les scientifiques au travail (2022-23).

Cf. Jalon 18 du contrat d'établissement : Point sur les actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations (publication) – 2023

Indicateurs : actions déployées dans le cadre du plan égalité (cf.. **Indicateur 13 du contrat d'établissement**)

OBJECTIF 4 : DEPLOYER LA STRATEGIE DE RESSOURCES HUMAINES REPOSANT SUR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La politique relative aux personnels doit à la fois :

- reconnaître et valoriser l'engagement de l'ensemble des personnels (BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs) par une politique indemnitaire concertée, transparente, cohérente et harmonisée entre les différents corps et les différentes composantes de l'Université (dont Clermont Auvergne INP) ;
- articuler la nature, la structure et le profil des emplois aux besoins des différents opérateurs internes de l'Université en mettant en œuvre une démarche prévisionnelle de gestion des emplois et des compétences, en s'appuyant sur les CPOM des Instituts et sur les projets de service qui devront projeter les départs et recrutements RH sur la durée du contrat ;
- améliorer les conditions de travail, dans leurs différents aspects (bâtimentaires, matérielles, organisationnelles, interpersonnelles) ;
- renforcer le sentiment d'appartenance à l'UCA autour des valeurs revendiquées par l'établissement : l'humanisme, l'équité, le dialogue social et la bienveillance.

Action 1 : Instaurer sur l'ensemble de l'Université un dialogue social de qualité

Les conditions de travail dépendent étroitement du climat social de l'établissement, conditionné par la qualité du dialogue social, avec les organisations représentatives des personnels comme avec l'ensemble de la communauté universitaire. Ce dialogue social repose ainsi sur : le fonctionnement régulier et transparent des instances statutaires, dont notamment le congrès social ; l'organisation de groupes de travail paritaires sur des sujets relatifs à la stratégie RH ou aux conditions de travail ; l'organisation d'un dialogue social dans l'ensemble des échelons intermédiaires de l'Université (instituts, composantes, laboratoires, services) ; l'implication de la communauté universitaire dans une démarche participative, sous la forme de concertations et d'enquêtes régulières.

Jalons : i) mise en place du congrès social (2021) et suivi des réunions annuelles, ii) établissement d'un plan global de communication interne en ajoutant l'échelon Institut (2022-23), iii) mise en place d'enquêtes annuelles, en lien avec les concertations (2023).

Action 2 : Accompagner les collègues nouvellement recrutés titulaires puis tout au long de leur carrière, EC, E, BIATSS, notamment en termes de formation, avancement, promotions, mobilités.

L'UCA s'attachera à renforcer une démarche d'accompagnement du parcours professionnel individuel de chaque agent, aussi bien en termes d'évolution (avancement), de mobilité et de formation. Une attention particulière sera apportée à certains moments clef du parcours professionnel, notamment au début de carrière.

La situation des agents contractuels sera inscrite dans le cadre d'une politique globale de déprécarisation qui passera notamment par le renforcement des formations des encadrants à l'accompagnement des candidats au concours et à la préparation des rapports d'aptitude pour les BIATSS.

Un livret d'accompagnement à destination des E, EC et BIATSS sera travaillé afin de préciser les possibilités offertes en termes de formation, avancement, promotions, mobilités, en ciblant les services concernés (contacts) avec les procédures associées. Ce livret précisera également les cellules

d'écoute à disposition des personnels, les droits à congés, le droit à la formation et les modalités associées. Certains de ces éléments feront également l'objet de communication spécifique si besoin. Dans le cadre de l'accompagnement des collègues, et notamment dans le cadre des avancements, un retour sur les points d'amélioration sera fait aux collègues n'ayant pas obtenu l'avancement.

Le suivi de carrière des EC, intégrant le retour du CNU sur les dossiers reçus, sera mis en œuvre avec un accompagnement personnalisé qui sera mené par la DRH, en articulation avec le CP2E.

Jalons : i) mise en place d'un dispositif d'accompagnement de type mentoring (2024), ii) mise en place d'un livret d'accompagnement (2023-24).

Cf Indicateur 13 du contrat d'établissement : Accompagnement de carrière via les mesures RH de la LPR : nombre annuel cumulé de repyramidages d'emplois de la filière BIATSS, nombre annuel cumulé de repyramidages dans les corps des enseignants-chercheurs.

Cf Indicateur 14 du contrat d'établissement : Engagement sur la formation continue et de la formation tout au long de la vie :

- nombre de personnels inscrits en VAE,
- nombre de jours de formation cumulés par rapport au total des personnels et taux d'évolution sur la période 2021-2026 [ou toute autre méthode de calcul permettant de mesurer le ratio de jours de formation par personnel],
- nombre de jours de formation proposés et taux d'évolution sur la période 2021-2026.

Action 3 : Prôner un niveau d'exigence élevé pour les recrutements EEC, avec la déclinaison de la charte HRS4R : déontologie, visibilité, ouverture à l'international.

Action 4 : Améliorer et intensifier la communication interne, avec notamment l'organisation de temps forts autour de la vie de l'établissement, et via des relais en Instituts pour des échanges en direct.

Jalon : établissement d'un plan global de communication interne en ajoutant l'échelon Institut (2023).

Action 5 : Développer des dispositifs transparents et concertés permettant de reconnaître l'implication et l'engagement des personnels dans les tâches collectives, avec un cadrage établissement harmonisé à l'échelle de l'EPE sur les missions valorisées et le dispositif associé (composantes C2 et C3 du RIPEC et repyramidage pour les EC, RIFSEEP pour les BIATSS, PRP/PCA pour les HU et enseignants du second degré, référentiels, repyramidage PR de la LPR, critères pour l'avancement et les changements de grade et de corps). Un travail sur la requalification des emplois et le repyramidage devra être mené afin de mettre en adéquation les missions des personnels et la nature des emplois.

Jalons : i) LDG établissement RIPEC de la LPR (2022), ii) LDG établissement Repyramidage PR de la LPR (2022), iii) LDG avancement de grade local (2022), iv) Cadrage établissement du RIFSEEP pour les BIATSS (2022), v) cadrage commun EPE pour le référentiel établissement (2023).

Action 6 : Garantir la santé et la qualité de vie au travail : avec l'élargissement et le maintien à l'ensemble de l'UCA du service CLASS, des cellules d'écoute (RPS, harcèlement, discrimination), du service SST.

Il est proposé de réaliser une enquête à l'échelle de l'UCA qui permettra de cartographier les points de vigilance en termes de prévention des risques, de santé au travail, d'organisation des espaces de travail. Le CoPil RPS sera relancé afin de définir des indicateurs dans ce domaine. Une réflexion sera lancée sur les problématiques spécifiques liées au télétravail. Une réflexion collective (notamment par l'implication active des personnels et usagers concernés) sera également initiée, en amont des opérations lourdes de restructuration immobilière, à propos de l'ergonomie des postes de travail et des problématiques concernant les formes de mobilité permettant d'accéder aux lieux de travail.

Les relais et points d'amélioration seront identifiés et devront être travaillés en Institut pour les risques qui seront ciblés Instituts-dépendants (aide SPR/SST) *via* un plan de vigilance et d'actions (sur moyens, évènements etc.).

Jalons : i) réalisation d'une enquête santé (2022-23), ii) définition d'indicateurs RPS (2023), iii) mise en place d'un logiciel de centralisation et de traitement des données de santé au SST (2024), iii) plan d'actions en matière de santé et qualité de vie (2023).

OBJECTIF 5 : POURSUIVRE UNE STRATEGIE IMMOBILIERE AMBITIEUSE AVEC RENOVATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

3 actions seront poursuivies :

Action 1 : Renforcer la performance énergétique des bâtiments, autour du programme Eco-Campus qui doit se poursuivre, avec différents types de financement (CPER, PEEC 2030), avec des projets de rénovation et de restructuration majoritairement centrés sur le Campus Centre ville de Clermont.

Action 2 : Favoriser l'attractivité du site universitaire, avec la finalisation de projets d'équipements exemplaires, articulés aux priorités stratégiques de l'établissement et du site. La réalisation du projet de LC permettra d'offrir, au centre-ville de la métropole clermontoise, un accès plus facile à des ressources pédagogiques et documentaires, et sera l'occasion de rationaliser les services de documentation et d'innovation pédagogique sur l'ensemble des campus.

Action 3 : Améliorer les conditions d'étude et de travail des étudiants et des personnels, ce qui suppose de dégager un financement récurrent pour des opérations de maintenance et d'aménagement, notamment en termes d'accessibilité (pour les étudiants et personnels en situation de handicap) et de vie universitaire (équipements sportifs, culturels et espaces de convivialité). Dans le cadre des projets immobilier à mettre en œuvre, un dialogue associant le service support et les utilisateurs sera mis en place afin de bien cerner les attentes sur le terrain.

Jalons: i) suivi de la PPI – patrimoine dévolu et non dévolu - avec calendrier associé (2022), ii) participation des usagers/utilisateurs à la définition des besoins sur les sites faisant l'objet de travaux, iii) schéma pluriannuel de stratégie immobilière (2022), iv) communication d'un calendrier prévisionnel des travaux à venir.

OBJECTIF 6 : DEVELOPPER LA CONTRIBUTION DE L'UCA AUX DYNAMIQUES DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

Forte d'une implantation ancienne et dense sur les différents territoires de l'académie de Clermont-Ferrand et porteuse depuis sa création en 2017 d'une stratégie de partenariats avec l'ensemble des acteurs de son écosystème, l'UCA entend se positionner comme une « Université territoriale d'excellence ». Sa stratégie territoriale, qui s'appuie notamment sur le développement de l'IUT et des composantes déjà présentes sur les différents sites territoriaux (INSPE, STAPS), vise non seulement à proposer sur l'ensemble des territoires une offre de services diversifiée (formation initiale et continue, recherche, innovation) mais aussi à contribuer de façon active au développement éducatif, social, culturel et économique de ces différents territoires.

Action 1 : Intensifier le déploiement des actions de CAP 20-25 sur l'ensemble des territoires afin de renforcer l'identité de chaque implantation territoriale (développement des projets « *living labs* », « *city labs* »). Le programme CAP ART ainsi que le CPOM de l'IUT constitueront des leviers privilégiés pour le déploiement de cette politique d'innovation dans les territoires.

Jalons : i) Signature des conventions cadre/feuilles de route de chacun des campus territoriaux, ii) installation du labo d'éco conception Montluçon, iii) mise en place du pôle microbiologie à Aurillac.

Action 2 : Soutenir la dynamique des campus territoriaux autour de la formation dans le cadre du pilotage territorial de l'offre de formation 2021-2026

- Finaliser en 2023 le projet de *learning center* et soutenir le développement des *learning labs* associés dans les campus territoriaux / approfondir les projets du campus connecté Cantal Auvergne C3A ;
- Renforcer l'identité thématique de chaque campus territorial en s'appuyant sur la réforme des BUT et sur la création d'une offre de formation complémentaire, en formation initiale (Campus connectés, master) ou continue.

Action 3 : Contribuer au développement de l'ensemble des territoires à partir des interactions socio-économiques s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de recherche et d'innovation et du déploiement sur les territoires du Pôle universitaire d'innovation (PUI)

- S'appuyer sur la stratégie de recherche et d'innovation des différents campus : rôles des plateformes technologiques de l'établissement, dont notamment les plateformes de l'IUT, de l'innovation sociale ;
- Soutenir les écosystèmes locaux d'innovation par une implication de l'université dans les territoires, donnant lieu potentiellement à des conventionnements.

Action 4 : Faire de l'amélioration des conditions d'études un levier pour la réussite des étudiants sur l'ensemble des campus universitaires

- Privilégier un principe de codécision avec le CROUS et les différents acteurs (collectivités territoriales ; agglomérations) concourant à l'amélioration des équipements et de la vie étudiante sur les différents campus de l'université ;
- Développer sur chaque territoire l'offre de services de vie étudiante (santé, sports, culture) ;
- Démarrage des projets de rénovations prévus à Montluçon et Aurillac.

Cf. [Indicateur 9 du contrat d'établissement](#) : développement des campus territoriaux
Nombre d'équipements labellisés *learning labs*. Cible en fin de contrat entre 10 et 15.
Activités de vie étudiante sur les sites territoriaux de l'UCA : nombre d'actions de vie étudiante sur les sites territoriaux. Objectif sur la durée du contrat : x 2.

OBJECTIF 7 : DEPLOYER UNE STRATEGIE GLOBALE ET SYSTEMATIQUE D'INTERNATIONALISATION A L'ECHELLE DE L'ETABLISSEMENT

La stratégie d'internationalisation de l'UCA est un point transverse qui se positionne au cœur du projet d'établissement. Elle se décline au niveau de l'établissement, des formations, de la recherche et de l'innovation et poursuit trois objectifs :

- 1) permettre la reconnaissance de l'UCA en Europe et dans le monde comme un site universitaire reposant sur l'excellence en matière de recherche et de formation, notamment dans la conception de modèles de vie et de production durables ;
- 2) offrir à ses étudiants des opportunités d'étude et d'emploi à l'échelle internationale ;
- 3) s'inscrire dans une tradition universaliste et humaniste d'accueil, d'inclusion et d'ouverture au monde.

Action 1 : Identifier et mettre en œuvre les axes prioritaires de la stratégie d'internationalisation de l'UCA et du site en s'appuyant sur les centres internationaux de recherche (CIR) de CAP 20-25, et sur les partenaires et réseaux privilégiés des différents acteurs du site.

- Consolider la dimension européenne de l'UCA en s'appuyant sur son rôle de coordinatrice d'un réseau universitaire européen porteur d'une identité thématique commune autour de la conception de modèles de vie et de production durables
- Renforcer la coopération internationale en mettant à disposition l'expertise de l'UCA en matière de développement et de gouvernance
- Contribuer à l'internationalisation de l'ensemble de l'écosystème territorial de l'Université en participant aux réseaux territoriaux de coopération internationale existants (RIVM et Centre Jacques Cartier)

[Jalon 1](#) : Réussite du projet d'alliance européenne Erasmob en réponse à l'appel à projets du programme Erasmus + - 2023-2024.

[Jalon 2](#) : Cartographie des partenariats internationaux structurants du site – 2023.

Action 2 : Mettre en place différents dispositifs de soutien à la mobilité des différents publics

- Relancer la dynamique de mobilités dans un contexte de crise sanitaire
- Penser la mobilité des différents publics (personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants)
- Soutenir différents types de mobilités (courte, moyenne et longue durée)

[Jalon 3](#) : Cartographie des différents dispositifs de soutien à la mobilité - 2022

Action 3 : Soutenir l'attractivité internationale du site par une politique d'accueil

- Sensibiliser les personnels de l'établissement à l'accueil des publics internationaux
- Développer, en lien étroit avec les partenaires socio-économiques et le CROUS, une réflexion commune sur l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des étudiants et des chercheurs internationaux à l'appui de l'obtention du label « Bienvenue en France » et de la mise en place de la carte européenne étudiante multiservice pour faciliter la vie pratique des bénéficiaires
- Soutenir une stratégie d'inclusion en mettant en place une politique d'accueil des enseignants/ étudiants réfugiés

Jalon 4 : Création d'un *Welcome Desk* unique à l'échelle du site - 2025

Action 4 : Développer le rayonnement de l'UCA et du site dans le monde

- Soutenir les projets pédagogiques et de recherche de dimension internationale s'inscrivant dans les axes prioritaires
- Poursuivre une stratégie mutualisée de salons et de représentation internationale, conjointe avec les collectivités.
- Intensifier les actions de promotion conduites en partenariat avec Campus France, avec l'objectif de positionner l'association des établissements clermontois comme un outil d'attractivité et de rayonnement du territoire et comme un levier pour l'accueil de profils à très hautes compétences
- Renforcer les dispositifs de parrainage existants et initier une réflexion autour de la mise en œuvre d'un réseau d'Alumni

Jalon 5 : Mise en œuvre du projet Alumni – 2025.

DOMAINE RECHERCHE :

Impulser et accompagner une activité de recherche de qualité, ouverte sur la société, sur les territoires, sur l'Europe et sur le monde

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER L'ACTIVITE DE RECHERCHE

L'UCA porte l'ambition de promouvoir sur le site Clermont Auvergne une recherche de qualité, identifiée et reconnue à l'échelle nationale et internationale sur un très large spectre disciplinaire. Les Programmes d'investissement d'avenir (I-Site CAP 2025, SFRI et Idées CAP ART) seront des leviers essentiels pour dynamiser le potentiel scientifique de l'UCA, accroître sa visibilité et pour créer un effet d'entraînement pour l'ensemble de l'établissement autour d'un thème identifiant « Concevoir des modèles de vie et de production durables ».

Action 1 : Renforcer la recherche des laboratoires et l'articulation avec le projet CAP 2025

- Améliorer la visibilité des activités scientifiques de l'établissement
- Favoriser le positionnement des domaines d'expertise reconnus de l'établissement dans les grandes stratégies et les réseaux nationaux, européens et internationaux
- Déployer des projets structurants en articulation avec les Centre Internationaux de recherche (CIR CAP2025) dans le cadre du CPER 2021-2027 et lors de la mobilisation des fonds FEDER.
- Accompagner la prise en compte des thématiques scientifiques en émergence
- Inciter l'implication de l'ensemble des thématiques dans les dispositifs de soutien du projet CAP 2025
- Renforcer le continuum Recherche –Formation –Innovation grâce en particulier au projet CAP 2025 et CAP GS.
- Promouvoir la signature scientifique commune « Université Clermont Auvergne »
- Dégager du temps recherche à travers l'allégement des procédures et le déploiement du système d'information recherche CAPLAB

Action 2 : Promouvoir une recherche pluridisciplinaire et en relation avec les partenaires académiques

- Favoriser dans le cadre de la création des instituts, la création d'espaces de construction de projets partagés pluri et transdisciplinaires
- Encourager les coopérations scientifiques autour d'objets d'études communs mis en avant dans le cadre du projet CAP 2025
- Signer des conventions de partenariat avec les EPST et les centres de soin
- Renforcer l'implication des EPST dans l'orientation scientifique de l'établissement
- Accompagner les projets communs avec les centres de soin sur des choix thématiques partagés et le développement de la recherche translationnelle en santé

Jalons :

- Jalon 1 : Pérennisation de l'I-Site CAP-2025
- Jalon 2 : Lancement d'un AAP recherche translationnelle en santé en partenariat avec les centres de soins (CHU, CJPLCC)

- Jalon 3 : Bilan d'étape des collaborations intra, inter instituts et Centre Internationaux de recherche (CIR CAP2025)

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR L'INNOVATION ET LES PARTENARIATS AVEC LE MONDE SOCIO-ECONOMIQUE

Identifiée comme une « Université territoriale d'excellence », l'UCA entend développer, dans le champ de la recherche, des relations de partenariat étroites et équilibrées avec son environnement socio-économique, dans toute sa diversité : grandes entreprises, PME-TPE, entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations, organisations publiques, collectivités territoriales... L'UCA entend ainsi un rôle moteur et structurant dans une dynamique d'innovation qui contribue au développement social, économique et culturel des territoires. Cette ambition passe par la consolidation et la structuration des multiples interfaces. En effet, nous devons au niveau académique, réaliser une cartographie et préciser les missions de chaque structure d'aide à l'innovation et de partenariat de l'université afin d'assurer une meilleure coordination entre elles.

Action 1 : Etablir une relation étroite avec le monde socio-économique

- Intensification de l'action de Clermont Auvergne Innovation au sein de l'UCA
- Déclinaison d'actions spécifiques internes et externes par l'intermédiaire du Pôle Universitaire d'Innovation
- Structuration de la Maison de l'Innovation, lieu Totem, regroupant des acteurs locaux et régionaux
- Accompagnement des personnels vers le partenariat en mettant en place des actions spécifiques à destination des collègues de SHS.
- Mise en place d'un système d'information entre la filiale et les organismes de recherche pour augmenter les cibles partenariales
- Organisation de visites, séminaires sur nos sites universitaires à destination des Pôles et entreprises. Mise en place d'une nouvelle stratégie de partenariat avec les Chambres consulaires, Confédérations (CCI, CPME, CCM).
- Organisation des assises de l'Innovation tous les 2 ans (participation d'entreprises).
- Déployer des modalités de collaboration avec le monde socio-économique (thèse CIFRE, accueil dans les structures, fonds d'incitation...)
- Favoriser l'entreprenariat étudiant via l'action de Clermont Auvergne Pepite.
- Tisser des liens plus étroits avec les Campus des Métiers et Qualifications
- Augmenter l'efficacité de notre communication interne et externe au sujet de l'Innovation.
- Développement d'antennes relais de l'Innovation sur nos sites territoriaux.

Action 2 : Promouvoir les compétences des labos, des plateformes technologiques et des filiales vers les partenaires

- Réalisation de capsule vidéos (communication)
- Organiser des journées techniques sur certains thèmes d'actualités sur les sites territoriaux
- Donner plus de visibilité à UCA PARTNER par des actions mutualisées (par pôle technologique)
- Professionnaliser davantage les plateaux techniques (Charte qualité, Certification, labellisation)

→ Accompagner les réponses à projets aux programmes ANR LabCom et la mise en place de laboratoires partagés.

Jalons :

- Jalon 1 : Inauguration de la Maison de l'Innovation : outil structurant l'écosystème favorisant une politique commune en faveur de l'innovation
- Jalon 3 : Conventionnement avec le MESRI pour la mise en œuvre du Pôle Universitaire d'Innovation
- Jalon 4 : Etablissement d'un annuaire des compétences
- Jalon 5 : Point d'étape sur la labellisation et la certification des plateformes

OBJECTIF 3 : RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DE LA RECHERCHE/ EUROPE

A la suite des recommandations énoncées par le HCERES dans son rapport d'évaluation 2020 de l'UCA et de la coordination territoriale « Université Clermont Auvergne et associés », l'établissement s'engage dans une stratégie d'internationalisation de la recherche proactive qui reposera essentiellement sur la notion de projets structurants et d'optimisation des réseaux partenariaux préexistants. À travers les outils européens mais aussi les grands AAP internationaux, elle veillera à améliorer le taux de réponse et de réussite à ces projets, sécurisant ainsi sa place dans les plus grands classements scientifiques et son rayonnement international.

Action 1 : Soutenir les projets européens par le renforcement des structures mutualisées et le maintien des labels

- Renforcer la détection d'opportunités par une activité de veille sur les appels à projet réalisée par la Cellule Europe
- Organiser des actions de formation et des ateliers de montage de projets
- Sensibiliser la communauté aux appels à projet permettant de préparer des candidatures européennes, notamment ceux de la Région, de l'ANR et des organismes de recherche (CNRS, INRAE, INSERM)
- Améliorer le nombre de dépôts de projets européens en coordination dont Horizon Europe grâce au développement de la Cellule Europe
- Faciliter l'accueil des chercheurs internationaux par la mise en place de procédures par le Centre Euraxess
- S'appuyer sur le Label HRS4R pour renforcer l'attractivité du site

Action 2 : Renforcer et structurer les mobilités scientifiques entrantes et sortantes

- Développer une stratégie de coopération scientifique internationale, en s'appuyant sur les collaborations déjà existantes
- Soutenir différents types de mobilité (courte, moyenne, longue durée)
- Soutenir la mobilité européenne et internationale des doctorants
- Encourager la mise en place de cotutelle de thèse
- Mettre en œuvre un dispositif consolidé d'accueil de conférenciers internationaux
- Articuler les différents dispositifs de soutien aux mobilités de recherche pour les rendre lisibles

Jalons :

- Jalon 1 : Cartographie et suivi des actions internationales de recherche
- Jalon 2 : Structurer l'organisation du soutien aux activités scientifiques internationales liées à la mobilité par l'intégration des moyens WOW et leur redéfinition sur la base des besoins exprimés par les Structures 2022-2023
- Jalon 3 : Mise en place de période de sabbatique international pour les EC/C dès 2022

OBJECTIF 4 : AFFIRMER DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES EN MATIERE DE SCIENCE OUVERTE

L'UCA est aujourd'hui reconnue, à l'échelle nationale, pour son engagement en faveur de la science ouverte. Elle réaffirmera le caractère prioritaire de cette politique, en articulation avec le second Plan National pour la science ouverte et avec la volonté de favoriser la diffusion et le partage des connaissances.

Action 1 : Poursuivre la dynamique vers l'accès ouvert des publications : parvenir à un accès ouvert systématique des articles de revues depuis HAL

- Poursuite des actions incitatives en direction des laboratoires (communication, conférences)
- Poursuivre les formations de dépôts dans l'archive ouverte HAL (identifiant et CV HAL)
- Mener des actions et des formations auprès des doctorants et doctorantes

Action 2 : Transformer les méthodes d'évaluation des enseignant.e.s-chercheurs.euses et de la recherche au regard de la science ouverte

- Engager une réflexion sur les méthodes d'évaluation
- Mise en application progressive des recommandations, votées par le CAC UCA en novembre 2020

Action 3 : offrir des services à la communauté scientifique autour des plans de gestion des données pour favoriser leur ouverture selon les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable)

- Mettre en place un service cohérent et visible d'accompagnement à la communauté scientifique
- Proposer des formations et les ressources nécessaires
- Accompagner la communauté scientifique aux dépôts des données dans data.gouv

Action 4 : encourager les nouveaux modèles de diffusion et d'édition en accès ouvert (plateformes de preprints, épi-revues, modèles éditoriaux alternatifs)

- Mettre en place un service Pôle éditorial UCA Science Ouverte, incluant l'ensemble des services existants (Polen, PUBP, BU...)
- Proposer des conférences, séminaires autour de l'édition publique

Action 5 : responsabiliser les laboratoires en matière de publication sous APC (Article Processing Charges) et rejeter le modèle hybride

- ➔ Mettre en place une communication autour de ces questions sur le site WEB UCA et auprès des laboratoires
- ➔ Organiser des échanges autour des pratiques de publications et de communication scientifique

Jalons :

- Jalon 1 Inscription dans les textes destinées aux évaluateurs et évaluatrices ainsi qu'aux candidats et candidates, les nouveaux critères d'évaluation.
- Jalon 2 : Mise en place des services décrits et énoncés dans le projet « atelier de la donnée ».

OBJECTIF 5 : AMPLIFIER LE DIALOGUE SCIENCES ET SOCIETE

La labellisation SAPS (Science Avec et Pour la Société) de l'UCA représente un levier important pour mettre en place toutes les conditions favorables au dialogue science et société en termes de diversité d'actions, d'innovations via les outils numériques et de recherches participatives pour la période contractuelle 2021-2026. Ces dispositifs seront développés dans un cadre territorial et partenarial à consolider et pourront bénéficier de crédits additionnels 1% ANR (dès les projets 2018-2019) et des nouveaux AAP Science Avec et Pour la Société (SAPS) de l'ANR.

Action 1 : Mettre en synergie les différents acteurs de la médiation scientifique

- Animer des groupes de travail autour des différents livrables du projet stratégique SAPS
- Créer la plateforme collaborative « Puy de Sciences »

Action 2 : Renforcer et diversifier les dispositifs de médiation scientifique à l'échelle du site :

- Poursuivre les actions en direction du jeune public : Fête de la Science, dispositif Echange Doctorant-Lycéen sur l'académie de Clermont-Ferrand
 - Enrichir la vidéothèque Jeune Public et créer une chaîne de vidéos « les scientifiques en direct » à destination du grand public
- Poursuivre le cycle de Conférences grand public Université Ouverte Clermont Auvergne (UOCA) et développer des actions événementielles à résonance sociétales (Journée Internationale des femmes et des filles de science du 11 février)

Action 3 : Créer un musée virtuel regroupant des spécimens des collections UCA, INRAE, INSERM, Limagrain, Michelin, Clermont Auvergne Métropole, ...

Action 4 : Développer des formations au media-training pour la communauté universitaire dont doctorants

Action 5 : Promouvoir des actions de sciences participatives

Jalons :

- Jalon 1 : Bilan des actions
- Jalon 2 : Ouverture de la plateforme collaborative Puy de Sciences
- Jalon 3 : Constitution d'un vivier d'experts scientifiques auprès des médias

DOMAINE FORMATION :

Une stratégie globale orientée vers la réussite des étudiants, par la qualité des formations, leur adossement à la recherche, la transformation pédagogique, l'approche compétences et la professionnalisation, l'ouverture internationale

OBJECTIF 1 : LA REUSSITE DES ETUDIANTS :

Action 1 : Assurer une meilleure orientation vers l'université : intensifier les actions auprès des lycéens et des acteurs de l'orientation comme les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation Nationale ;

- ➔ Rencontrer régulièrement les prescripteurs de l'orientation (psy-En, professeurs principaux...)
- ➔ Organiser des rencontres étudiants et lycéens : témoignages entre pairs, UE libre étudiant ambassadeur, travail avec des associations étudiantes
- ➔ Améliorer l'affichage de l'offre de formation de l'UCA et la rendre plus lisible à la fois pour les lycéens et pour les étudiants
- ➔ Organiser et participer à des événements permettant la communication sur l'offre de forum auprès des lycéens, des étudiants et des familles (Auversup, salons, JPO...)
- ➔ Soutenir et coordonner les actions dans le cadre des cordées de la réussite dont l'objectif est d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.
- ➔ Soutenir l'IUT dans l'information sur la mise en place des BUT et l'accueil des étudiants issus de Bacheliers technologiques

Action 2 : Assurer un meilleur suivi des étudiants au sein de l'université

- ➔ **Assurer la lisibilité des parcours et des passerelles pour tous les étudiants** (y compris réformes accès santé, BUT)
- ➔ **Renforcer l'accompagnement des étudiants de première année de licence**
Renforcer les liens avec l'équipe NCU MonPassPro en charge de RéoPass, volet dédié à l'accompagnement des étudiants de premiers cycles avec les différentes composantes et les services de l'UCA.
Recueillir les besoins des enseignants référents dans leur nouvelle mission d'accompagnement des étudiants en parcours adapté.
Poursuivre l'essaimage du dispositif RéoPass de MonPassPro dans les formations de licence, notamment des formations ayant les taux d'échecs les plus élevés.
Poursuivre la mise en place d'actions concrètes pour l'aide à la réorientation : organiser des rencontres entre étudiants (tables rondes, conférences, After, speed meeting) avec des organismes de formation non universitaire, employeurs et des organismes de formation ou des organismes proposant de l'alternance.
Poursuivre la mise en place d'ateliers spécifiques animés par le service La Fabrique, réussite, orientation, insertion.
Assurer le suivi de cohorte et les enquêtes auprès des étudiants, tuteurs, enseignants référents en vue de l'amélioration continue des dispositifs proposés

Action 3 : Renforcer l'accompagnement de tous les étudiants de l'UCA

- ➔ Sensibiliser les étudiants sur les dispositifs existants : valorisation de l'engagement, alternance, mise en place d'un système de badge

- ➔ Renforcer le pilotage de l'offre de formation en Licence : mettre en place le COPIL au niveau établissement, faire fonctionner les comités de licences, évaluer les dispositifs proposés et les faire évoluer selon les résultats obtenus (enquêtes de satisfaction, taux de réussite) ; intégrer les étudiants à la réflexion sur ces parcours.
- ➔ Soutenir et développer le tutorat étudiant en lien avec les équipes pédagogiques et les associations étudiantes.
- ➔ Progresser dans la personnalisation des parcours de licence : Flexibilité et modularisation des parcours, prise en compte des étudiants salariés, étudiants en situation de handicap.
- ➔ Développer l'alternance et des parcours professionnalisants de L3
- ➔ Accueillir dans de bonnes conditions les effectifs supplémentaires dans des filières en tension : effet vague sur les niveaux 2 et 3 de licence des places supplémentaires ouvertes en N1 dans ParcoursSup ; articulation avec le cycle master pour les diplômés de licence.
- ➔ Former les étudiants à la recherche documentaire par la BU
- ➔ Travailler sur les modalités d'évaluation (évaluation continue et l'alignement pédagogique)
- ➔ Améliorer les outils existants pour faciliter la lisibilité pour les étudiants (contrat pédagogique...)

OBJECTIF 2 : LA TRANSFORMATION PEDAGOGIQUE :

Déployer une politique globale d'innovation pédagogique, en lien avec les actions des réseaux nationaux d'ingénierie pédagogique en accompagnant notamment les enseignants aux nouveaux usages du numérique et à l'utilisation de ressources pédagogiques variées dans de le cadre de pédagogies actives qui visent à développer de nouvelles compétences des étudiants et à mettre l'étudiant au centre de son apprentissage.

Action 1 : Déployer les nouvelles modalités d'enseignement/apprentissage, de nouvelles pédagogies :

- ➔ Permettre aux enseignants d'enseigner à distance, en mode hybride ; en comodalité : Renforcer la formation des enseignants aux usages du numérique en pédagogie (augmentation du nombre de sessions et des thèmes de ces formations)
- ➔ Renforcer l'accompagnement individuel et la montée en compétence des EC en déployant la présence d'ingénieurs pédagogiques, de professionnels de l'audiovisuel et d'informaticiens de proximité
- ➔ Aménager des espaces pour enseigner autrement ; acquérir du matériel numérique : comodalité, distanciel, production audiovisuelle, réalité immersive et usage de ressources pédagogiques numériques libres...
- ➔ Déployer des campus connectés pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur pour tous ; développer la création et l'utilisation de SPOC/MOOC, notamment via l'adhésion à la plateforme FUN MOOC
- ➔ Déployer des pédagogies actives, personnalisation des parcours, flexibilité et modularisation des cursus de formations, classe inversées, enseignement hybride...
- ➔ Généraliser de l'approche par compétences (APC) dans toutes les formations (L, LP, M) et dans les formations des enseignants aux nouvelles modalités pédagogiques (cf. point APC)

Action 2 : Ancrer les politiques de transformation et documentation pédagogique et numérique dans un lieu emblématique commun au centre de la cité : le *Learning Center*, rue Kessler

Il s'inscrit dans une démarche globale où innovation pédagogique, nouveaux usages du numérique et transformation de l'accès aux ressources documentaires sont mis au service des étudiants et des équipes pédagogiques (Livraison 2024, livrable du contrat de site et du projet CAP 20-25)

Action 3 : Renforcer le lien avec la recherche en éducation : intensifier au sein du programme Learn'In Auvergne (LIA) l'évaluation par la recherche des effets des transformations pédagogiques (2021-2026) en lien avec les laboratoires associés (ACTé, LAPSCO, LRL, MSH).

Intensifier la recherche sur les effets sur les apprentissages de tests réguliers, de dispositifs hybrides, de télécollaboration et du multitasking des étudiants ; ainsi que la recherche sur les transformations vécues par les porteurs de projet d'innovation pédagogique

Indicateurs :

Nombre cumulé d'apprenants (FI et FC) concernés chaque année par des enseignements "transformés" mis en place dans le cadre des appels à projets SIP et LIA ou STP ou dans le cadre de la politique des instituts.

« Diffusion » des nouvelles modalités d'enseignement/apprentissage et de nouvelles pédagogies (l'année de référence est 2020-2021) :

- Nombre cumulé d'enseignants formés par le Pôle IPPA-LIA pendant la durée du projet d'établissement.
- nombre supplémentaire de salles équipées à l'UCA (TBI, mobilier modulable pour co-modalité, caméras, Totem Teams...)
- Nombre de publications scientifiques sur les effets des transformations pédagogiques (LIA, laboratoires UCA)

OBJECTIF 3 : L'APPROCHE COMPETENCE :

Généraliser l'approche compétence et travailler à une transformation pédagogique profonde des cursus de formation initiale afin de favoriser la réussite des apprenants. La conception du cadrage de l'APC est sous la responsabilité de la Vice-Présidente Formation, en partenariat avec le Pôle IPPA. La mise en œuvre de ce cadrage s'effectue dans les diplômes portés par les composantes et est piloté par les Responsables des formations. L'accompagnement est assuré par le personnel du Pôle IPPA. L'approche par compétences est également développée en FC afin de proposer l'offre de formation en blocs de compétences plus compatibles avec la demande des usagers.

Thèmes de transformations pédagogiques attendus : Ecriture des référentiels, définition des blocs de compétence ; Mise en œuvre de l'APC à travers des SAE (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation) ; Transdisciplinarité ; Portfolio et réflexivité ; Evaluation de la compétence et MCCC (alignement pédagogique).

Action 1 : Concevoir le cadrage UCA de l'APC et piloter sa mise en œuvre

- ➔ Construire la stratégie de l'APC (déploiement progressif et à la carte)
- ➔ Mettre en place une chaîne de validation de cette stratégie (Directeurs de composante ou d'instituts, CFVU)
- ➔ Communiquer le cadrage auprès de tous les acteurs (responsables de formations, équipes pédagogiques, équipes de scolarité...)

- Mettre en place la procédure de validation des référentiels avant leur mise en œuvre dans les maquettes de formation
- Transformer les maquettes et les MCCC pour intégrer l'APC en accord avec les règles de cadrage de l'offre de formation

Action 2 : Faciliter l'appropriation du déploiement de l'APC par tous les acteurs

- Assurer un conseil personnalisé aux responsables de diplôme du niveau APC visé en fonction de leur contexte
- Accompagner les équipes pédagogiques à la mise en place du cadrage (guides méthodologiques, ateliers de formation, rencontres d'enseignants, conférences sur différents thèmes de l'APC...)
- Proposer des formations spécifiques à l'APC à destination des personnels administratifs
- Proposer un accompagnement à la demande pour les responsables de diplômes
- Mettre en place des appels à projets par le Pôle IPPA visant à encourager l'engagement des enseignants dans la démarche compétences
- Communiquer sur les enjeux de l'APC auprès des étudiants (méthodes d'apprentissage actif, insertion professionnelle...)

Action 3 : Développer les outils numériques nécessaires au déploiement de l'APC

- Intégrer des référentiels de compétence et des niveaux de développement dans le système d'information des scolarités
- Mettre à disposition un ou des outils de e-portfolio
- Faire évoluer la plateforme pédagogique pour répondre au suivi et à l'évaluation du développement des compétences par les étudiants

Action 4 : Evaluer la mise en œuvre de l'APC

- Intégrer les réflexions autour de l'APC dans les conseils de perfectionnement
- Prendre en compte l'APC dans les questionnaires d'évaluation des formations et des enseignements
- Evaluer des effets de l'APC sur la réussite étudiante

| Objectifs à atteindre pour chaque formation | | |
|---|-----|--|
| Niveau obligatoire | 1 - | Rédaction du référentiel de compétence |
| Niveau obligatoire | 2 - | Rédaction du référentiel de compétence + mise en place de 2 Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) |
| Niveau obligatoire | 3 - | Rédaction du référentiel de compétence + mise en place de 2 SAE + (mise en place de 2 SAE supplémentaires ET/OU mise en place d'un portofolio ET/OU validation de certaines UE par l'évaluation par compétences) |
| Niveau 4 - facultatif | | Objectifs du niveau 3 + (mise en place de 2 SAE supplémentaires ET/ OU déclinaison des blocs de la maquette en blocs de compétences ET/OU validation de la majorité des UE par l'évaluation par compétences) |

Jalons :

- Sept. 2021 à (maximum) déc. 2022 : Niveau 1 APC (obligatoire en intégralité)
- Janv. 2022 à (maximum) déc. 2023 : Niveau 2 APC (obligatoire en intégralité)
- Janv. 2022 à (maximum) sept. 2025 : Niveau 3 APC (obligatoire avec choix optionnels)
- Sept. 2023 à (maximum) sept. 2026 : Niveau 4 APC (facultatif)

OBJECTIF 4 : PROCESSUS QUALITE DES FORMATIONS :

Mettre en place un processus qualité des formations dans le cadre de l'accréditation et assurer son appropriation par la communauté universitaire.

Action 1 : Mettre en place un dispositif interne dans le cadre de l'accréditation et de l'évaluation HCERES

- Assurer le suivi des modes de fonctionnement des conseils de perfectionnement
- Evaluer les formations et les enseignements. Assurer les enquêtes de suivi des réformes (parcours adaptés loi ORE, réforme PASS-LAS, BUT...).
- Mettre en œuvre un suivi de cohortes et pérenniser les enquêtes d'insertion professionnelle
- Assurer l'accessibilité et la lisibilité de l'information pour les usagers : en externe (pour les étudiants cherchant une formation), et en interne (MCCC, livret de l'étudiant, programmes, informations, organisation des espaces pédagogiques, internationalisation ...)
- Proposer des certifications aux étudiants (langues, pix ...) et mettre en place un système de badges
- Promouvoir l'alignement pédagogique : la cohérence pédagogique des objectifs de la formation et des acquis de l'apprentissage, des activités d'enseignement et de l'évaluation (règlement des études et des examens).
- Maitriser le délai de diplomation et la qualité du supplément au diplôme
- Améliorer les outils de pilotage : Accessibilité et lisibilité de l'information pour les équipes pédagogiques et administratives des composantes ainsi que pour les services centraux et gouvernance : mise en place d'une base de données partagée sur chaque formation.

Action 2 : S'engager dans les procédures de certification qualités externes : service centraux, composantes...

- Evaluer pour quels services / composantes une certification extérieure est pertinente et correspond à un besoin
- Soutenir dans cette démarche les services et composantes ciblés

Action 3 : Faciliter l'appropriation du processus qualité par tous les acteurs :

- Mettre en place un groupe de travail « processus qualité des formations » pour définir la feuille de route
- Nommer un référent qualité des formations par composante ;
- Réunir un COPIL « processus qualité des formations » pour mesurer l'évolution

- Présenter régulièrement en CFVU l'avancée des travaux sur ce dossier

Jalons :

Mise en place du groupe de travail septembre 2021,
Feuille de route présentée en CF.VU décembre 2021,
Création d'une base de données partagée : décembre 2022.

OBJECTIF 5 : INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS :

Action 1 : Inscrire l'EEUCA dans les grands projets européens stratégiques en matière de formations universitaires.

- Déposer la candidature Erasmob (création d'une Alliance européenne sur la mobilité durable)
- Renforcer la participation de l'UCA au programme Erasmus + Action clé 1
- Développer des formations de type masters Erasmus Mundus
- Développer les *blended mobilities* et les dispositifs d'internationalisation à la maison
- Initier la réflexion sur la construction de diplômes européens

Action 2 : Soutenir la mobilité des différents publics

- Inscrire au plan de formation des personnels les opportunités de mobilité pour se former en Europe (STT)
- Soutenir les projets académiques de mobilité internationale entrante ou sortante des enseignants-chercheurs.
- Articuler à l'échelle de l'UCA les dispositifs de soutien aux mobilités étudiantes
- Soutenir l'apprentissage en langue anglaise et l'accès aux certifications (TOEFL) mais aussi l'appui à la pédagogie en langue anglaise (module TIES)
- Internationaliser la formation des étudiants au niveau Licence, Master et Doctorat

Action 3 : Renforcer l'attractivité et la politique d'accueil de l'UCA

- Promouvoir l'établissement et son offre de formation auprès des étudiants internationaux
- Développer les doubles diplômes
- Accompagner les étudiants internationaux vers la réussite grâce au FLE
- Mettre en œuvre la stratégie en matière de droits différenciés prenant en compte les capacités de financement de nos différents publics internationaux
- Former les personnels de l'établissement à l'accueil des publics internationaux
- Conforter les partenariats institutionnels de coopération établis avec le soutien des collectivités territoriales (ville, région) dans le cadre des réseaux impliquant l'établissement (centre Jacques Cartier et RIVM)

Jalons :

Jalon 1 : 2021 – 2023 – Déployer les outils de l'initiative carte européenne étudiante par la convergence des SI Moveon et Apogée.

Jalon 2 : 2021 – 2023 – Poursuivre la politique de soutien à la réussite des étudiants internationaux adossée à l'enseignement du FLE.

Jalon 3 : 2022 – 2026 – Mettre en œuvre des dispositifs de mobilité hybride adossés au programme Erasmus en parallèle du soutien à la poursuite de la construction de doubles diplômes ou diplômes multiples.

Jalon 4 : 2022 – 2026 : Valoriser les expériences internationales des étudiants, y compris dans un contexte d'internationalisation à la maison, par une approche compétences.

Indicateurs :

Nombre d'étudiants sortants en distinguant stage, expérience professionnelle / études (pays destination) mais aussi mobilité en présentiel / hybride / à distance au niveau de l'EPE.

Nombre d'étudiants internationaux accueillis dans les formations de Licence, Master et Doctorat de l'EPE.

OBJECTIF 6 : PROFESSIONNALISATION :

Action 1 : Dynamiser l'alternance et la formation continue.

→ Ouvrir de nouvelles formations en alternance (accompagner les équipes pédagogiques, renforcer l'interaction avec Formasup, développer les partenariats dans le cadre des CMQ, déployer un réseau alternants-*alumni* UCA)

→ Développer la Formation Continue : Construction de blocs de compétence, d'une offre individualisable, accessible en hybride ou à distance, en accompagnant les équipes pédagogiques (proposant 3 niveaux de service : la détection de domaines prioritaires de développement de formation pour le monde socio-économique, la conception des contenus et la promotion) et en s'appuyant sur des appels à projet, comme Excellences ou ASDES.

Action 2 : Développer l'innovation dans le cadre de la réussite des apprenants

→ Continuer à développer et maintenir UCA pro

→ Soutenir la participation d'intervenants du monde socio-professionnel en lien avec l'innovation dans les formations

→ Favoriser les interactions entre les instituts pour une innovation très transversale (semaine du challenge technologique)

Action 3 : Consolider nos collaborations avec les partenaires du monde socio-économique

→ Traduire ces partenariats sous forme de conventions

→ Favoriser les parrainages de promotion

Jalons :

Point d'étape 2 ans + 20 % de formations offertes à l'alternance, + 40 % à 4 ans, + 50 % à 6 ans

Réalisation d'outils de suivi des alternants (portfolio, outils comptables ...)

Semaine du challenge technologique inter institut en 2022

Indicateurs :

Nombre de formations en alternance et nombre d'alternants.

OBJECTIF 7 : RENFORCER L'ARTICULATION FORMATION RECHERCHE A TOUS LES NIVEAUX DES CURSUS

Action 1 : Renforcer l'articulation formation recherche au niveau licence

- Inciter à présenter les activités de recherche des laboratoires afin de montrer la diversité des métiers dans un laboratoire
- Inciter à développer le nombre de stages dans les laboratoires sur les périodes de vacances (Avril, juin-Juillet). Job d'été (ouverture de l'université). Parrainage par un doctorant.
- Ouvrir des places en UE libre : stages en laboratoires
- Instiller l'esprit recherche (mémoires, rôle de la bibliographie, présentation orale de certains Travaux Pratiques)
- Organiser la participation d'étudiants de licence à la fête de la science (d'une participation passive à active, rôle évolutif au cours de la licence)
- Permettre des interventions de chercheurs CNRS (ou autres EPST) en licence ; Association des laboratoires, chercheurs EPST aux équipes pédagogiques des licences.
- Renforcer l'information sur la poursuite d'études en Master et doctorat.
- Organiser des séminaires sur des sujets scientifiques d'actualité

Action 2 : Renforcer l'articulation formation recherche au niveau master

- Développer le lien avec le doctorat (présentation du rôle de l'école doctorale, définition d'une thèse,..)
- Densifier les stages de recherche : Stages M1 et M2 dans équipes de recherche (universitaires + industrie)
- Sensibiliser à des présentations orales sur des sujets d'actualité scientifiques (bibliographie, veille scientifique)
- Renforcer le lien avec les thématiques portées par la politique de site
- Développer les formations aux interfaces disciplinaires (Graduate Track)
- Organiser des présentations de mémoires dans un laboratoire : intensifier le lien avec l'équipe de recherche
- Favoriser les interventions de doctorants en M1 (présentation du sujet de thèse) dans le cadre d'un module ED
- Maintenir un pourcentage important d'enseignants-chercheurs (50%) dans tous les masters sans oublier les intervenants extérieurs

Action 3 : Renforcer l'articulation formation recherche au niveau diplôme d'ingénieur

- Présenter la valeur-ajoutée d'une thèse dans certaines disciplines (recherches académiques & industries)
- Organiser la participation des étudiants ingénieurs aux journées scientifiques de leur école doctorale
- Présenter l'école doctorale aux élèves ingénieurs

Jalon : chaque comité licence met en place un dispositif permettant l'articulation ou la sensibilisation des étudiants de licence à la recherche (cf cadrage OF 21-26) pour 2022. Objectif 8 : Développer la pluridisciplinarité

Action 1 : S'appuyer sur l'offre de formation présente au sein de l'établissement pour proposer aux étudiants une flexibilité et modularité des parcours intégrant plusieurs disciplines en complément de leur parcours principal afin d'optimiser leur réussite en termes de réponses aux besoins émergents de la société actuelle et future ; mais aussi afin de faciliter les passerelles entre parcours.

- ➔ Faire un état des lieux des possibilités actuelles de réaliser un parcours « pluridisciplinaire » et favoriser/ optimiser les parcours déjà existants (Graduate Track) ; Promouvoir la mise en place d'un recueil des demandes en lien avec les besoins émergents actuels et futurs ;
- ➔ Définir les modalités de mise en œuvre de ce type de parcours : quel timing au sein des grades (sensibilisation en Licence ?), niveau d'interface des disciplines (au sein d'une composante, d'un institut, entre instituts ?), quels types de pluridisciplinarité (ciblée, élargie, transdisciplinaire par déclinaison d'une compétence transversale, pourcentage de pluridisciplinarité intégrée dans un parcours classique...)
- ➔ Assurer la praticabilité de ce type de parcours (validation pédagogique préalable des maquettes, utilisation des outils issus de la transformation pédagogique, implications des enseignants...)
- ➔ Assurer un suivi précis de ce parcours pluridisciplinaire au niveau des étudiants (intégration dans un portfolio...)
- ➔ Informer en amont les étudiants de la possibilité de ce type de formations et en augmenter la visibilité (rencontre étudiants, site Web, étudiants relais/ambassadeurs...)
- ➔ Evaluer les parcours proposés et faire évoluer les parcours en fonction des retours d'expérience tant au niveau des étudiants que des acteurs intéressés par ce type de formations.
- ➔ Identifier précocement et accompagner les étudiants s'inscrivant dans un projet de passerelles.

Jalons :

Etat des lieux et mise en place de groupes de travail (en définir la granulométrie) sur ces parcours pluridisciplinaires (2022) / remontée des propositions (2023)
Démarriage de l'expérimentation (rentrée universitaire 2023)

4/ DOMAINE VIE ETUDIANTE :

Une stratégie renouvelée de vie de campus orientée vers la réussite des étudiants et l'attractivité des sites universitaires et fondée sur le développement d'une offre de services diversifiée, la prise en charge de la santé des étudiants, la reconnaissance de leur engagement et le déploiement d'une politique inclusive

La vie de campus est un élément essentiel de la stratégie d'attractivité universitaire et de réussite des étudiants. L'UCA a mis la réussite des étudiants au cœur de ses réflexions en 2022 via :

- l'organisation de la grande concertation annuelle « Mobilisés pour la réussite des étudiants », menée sur l'ensemble des sites universitaires ;
- l'interrogation de l'ensemble des étudiants de l'UCA sur le thème de la vie universitaire lors de l'enquête « Mieux connaître les pratiques et attentes des étudiants » ;
- la construction du nouveau schéma directeur de la vie étudiante 2022-2026, élaboré à l'échelle du site et qui inscrira l'ensemble des objectifs du projet d'établissement dans un cadre et une dynamique plus larges.

OBJECTIF 1 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET ARTISTIQUES DE TOUS LES ETUDIANTS SUR L'ENSEMBLE DES CAMPUS

Action 1 - Développer les pratiques sportives, culturelles et artistiques sur les sites territoriaux de l'UCA

- développer les espaces dédiés aux pratiques sportives, culturelles et artistiques sur les sites territoriaux de l'UCA
- développer l'offre d'activités sportives, culturelles et artistiques du SUC et du SUAPS sur les sites territoriaux de l'UCA
- développer les partenariats avec les structures culturelles et les collectivités sur les sites territoriaux de l'UCA
- disposer d'un étudiant ambassadeur du SUC sur chacun des sites territoriaux
- disposer d'un enseignant SUAPS sur chacun des sites territoriaux.

Action 2 - Augmenter la visibilité des étudiants bénéficiant du statut d'étudiant artiste et des étudiants sportifs de haut et bon niveau

- développer la communication sur le statut d'étudiant artiste
- mettre en valeur les étudiants artistes et SHBN par des actions de communication dédiées.

Action 3 - Assurer les pratiques sportives, culturelles et artistiques sur le site clermontois

- développer les pratiques sportives, culturelles et artistiques sur le campus des Cézeaux (espace de répétition du SUC, ex-gymnase de l'ENFIP)
- développer la communication sur les activités proposées par le SUC et le SUAPS
- maintenir l'offre de pratique culturelle et artistique du SUC
- maintenir l'offre de pratique physique et sportive du SUAPS.

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS SUR LES PLANS DE LA SANTE ET DU SOCIAL

Action 1 - Contribuer à la santé des étudiants

- Développer les actions de prévention en matière de santé (addictions, prévention des comportements à risques, etc.)
- Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'alimentation
- Développer les actions de lutte contre la précarité menstruelle
- Développer le dispositif « étudiants relais santé »
- Développer les actions en faveur de la santé mentale des étudiants
- Encourager le recours des étudiants au service de médecine préventive du SSU
- Inciter les étudiants qui en ont besoin à saisir la cellule de veille RPS.

Action 2 - Soutenir l'action sociale en faveur des étudiants

- Réduire la fragilité numérique, notamment en poursuivant et en amplifiant la politique de mise à disposition des étudiants d'équipements informatiques
- Soutenir les actions des épiceries solidaires fréquentées par les étudiants
- Renforcer les capacités d'accueil des services sociaux universitaires.

Action 3 – Encourager la mobilité active de tous les étudiants

- Encourager la participation des étudiants au challenge mobilités
- Implanter des parkings vélos sur l'ensemble des sites universitaires
- Poursuivre la prise en compte des mobilités étudiantes dans le plan de mobilité de l'UCA, notamment en incitant les étudiants à recourir aux mobilités douces.

[Jalon](#) : Point d'étape sur le développement des services d'accompagnement de la santé étudiante - 2024

OBJECTIF 3 : DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE INCLUSIVE

Action 1 - Accompagner les étudiants en situation de handicap sur l'ensemble des aspects de la vie étudiante

- Assurer le suivi des étudiants en situation de handicap tout au long de leur cursus universitaire
- Développer la signalétique adaptée aux étudiants en situation de handicap visuel sur les sites universitaires
- Rendre accessibles tous les bâtiments universitaires aux étudiants en situation de handicap.

Action 2 - Lutter contre les discriminations

- Faire un état des lieux des discriminations à l'université
- Faire connaître la cellule VSS / Discriminations
- Développer les actions de formations à la lutte contre les discriminations (à destination des BDE, etc.)
- Développer les actions de sensibilisation aux VSS et aux discriminations (expositions, jeux, cafés, concours, collecte de témoignages)

- Proposer des actions de sensibilisation aux VSS et aux discriminations sur tous les sites territoriaux.

Action 3 - Accompagner les étudiants réfugiés / exilés

- Offrir un accès au système universitaire, un accompagnement administratif et social et un soutien financier à des jeunes qui sont réfugiés dans un premier pays d'asile (couloir universitaire)
 - Favoriser l'intégration culturelle et linguistique ainsi que l'insertion universitaire des demandeurs d'asile et des réfugiés présents sur le territoire (projet PASREL et DU Passerelle accessibles)
- Accroître la visibilité des actions menées au sein de l'UCA en direction des étudiants réfugiés / exilés.

Action 4 - Encourager le développement des initiatives en faveur d'un enseignement supérieur inclusif et solidaire (projets d'engagement étudiant ; développement des projets de type épicerie solidaire).

Jalons :

Restitution de la concertation étudiante.

Déploiement d'une application de recherche d'itinéraires adaptés aux personnes en situation de handicap – 2025.

Mise en place d'un schéma directeur de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants réfugiés / exilés – 2024.

OBJECTIF 4 : ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT

Action 1 - Favoriser l'engagement des étudiants dans la vie de l'établissement

- Encourager la participation des étudiants aux instances de l'UCA
- Créer de nouvelles formes d'implication des étudiants dans la vie de l'établissement et notamment une convention représentative des étudiants
- Mettre en place une formation obligatoire pour tous les étudiants de N1 sur ce qu'est une université et sur son fonctionnement.

Action 2 - Sensibiliser et impliquer les étudiants en faveur de l'engagement sociétal et environnemental

- Mettre en place dès 2022 un module de formation au développement durable et à la responsabilité sociale et environnementale (24h) pour l'ensemble des étudiants de N1.

Action 3 - Sensibiliser les étudiants, citoyens connectés, aux bons usages des outils numériques

- Sensibiliser les étudiants au enjeux et risques du numérique en mettant en place des conférences/formations sur la sécurité d'information, les bases d'internet, les risques liés aux réseaux sociaux.
- Former les étudiants aux enjeux politiques du numérique et notamment des médias en ligne.

Action 4 - Sensibiliser les étudiants au développement de projets et à l'entrepreneuriat

- Accroître la participation des étudiants à la vie universitaire en leur proposant de prendre une part active à des projets tutorés portés par l'établissement, notamment dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociétale.
- Encourager la participation des étudiants des différents instituts à la construction de réponses collectives à des problématiques industrielles et sociétales soumises par les partenaires socio-économiques de l'UCA, dans le cadre d'une manifestation du type « Innovation Week ».
- Poursuivre et amplifier l'accompagnement par la DVU du montage de projets initiés par les associations étudiantes, notamment dans le cadre du FSDIE.

Action 5 - Proposer des lieux de vie étudiante sur l'ensemble des sites universitaires

- Développer les aménagements extérieurs des campus (mobilier, arborisation...).
- Offrir des espaces de vie étudiante dans chacune des composantes et sur chacun des sites territoriaux.

Jalons :

Mise en place d'une convention représentative des étudiants – 2024.

Présence d'espaces de vie étudiante sur l'ensemble des sites universitaires – 2025.

Le projet d'établissement 2021-2026 de l'Université Clermont Auvergne dessine les grandes lignes d'une action collective marquée par la fidélité aux valeurs fondatrices de l'établissement (service public, humanisme, dialogue social, responsabilité sociétale), par la volonté de déployer une offre de formation et de recherche de qualité au service des étudiants et de la société tout entière et par l'ambition d'articuler rôle territorial et ambition internationale. La réussite de ce projet s'appuiera sur les atouts que l'UCA détient aujourd'hui grâce aux efforts consentis au cours des années par les personnels de l'Université. Elle suppose aussi un accompagnement de la part de l'Etat, des collectivités territoriales et de nos partenaires. Elle repose enfin sur une implication de l'ensemble de la communauté universitaire, que doivent favoriser le dialogue social, la politique relative aux personnels et à la vie étudiante, et la mise en œuvre d'une gouvernance reposant sur les principes de la subsidiarité et de la démocratie participative. Le suivi et l'actualisation de ce projet d'établissement, qui est lui-même issu d'une large concertation, pourront et devront être l'affaire de toutes et de tous.